

Monsieur Renaud MUSELIER Président

Conseil Régional Sud Provence Alpes Côte d’Azur

Hôtel de la Région

27 Place Jules Guesde

13481 MARSEILLE Cedex 20

Marseille le 31 janvier 2019

Signature de la Convention REGION-SNCF pour les TER

Monsieur le Président,

Le MNLE se félicite que la Région et la SnCF aient retrouvé le chemin de la raison en signant le protocole d’accord de la nouvelle convention d’exploitation des services TER pour les années 2019-2023. Néanmoins nous sommes très inquiets de la baisse annoncée des dotations de fonctionnement qui entrainera la SnCF à qui l’Etat demande d’être un service public rentable, de réaliser une baisse notoire de ses prestations qu’elle a d’ailleurs commencé de faire en supprimant des gares, des guichets, des trains et du personnel en contact avec le public. Remplacer des Cheminots par des Postiers ou des employés municipaux, comme cela semble envisagé, n’est pas la solution pour garder un service public de qualité qui devrait permettre aux voyageurs d’abandonner leurs voitures responsables en grande partie de l’augmentation des émissions de gaz à effet de serre constatée actuellement.

D’autre part vous rappelez votre souhait de mettre rapidement en place la mise en concurrence des transports ferroviaires en application des directives européennes. Nous aimerions attirer à nouveau votre attention sur les problèmes rencontrés dans des pays comme le Royaume Uni où la mise en concurrence a été mise en place depuis de nombreuses années mais où les 26 opérateurs ferroviaires sont incapables d’assurer un service de qualité malgré des prix de billets très élevés et un large subventionnement. D’autre part si nous examinons en France la mise en concurrence du fret ferroviaire

nous constatons que cela n’a donné aucuns résultats positifs, en effet la presque totalité du fret ferroviaire d’avant se retrouve maintenant sur la route car le peu d’opérateurs ferroviaires privés intéressés n’ont récupéré que le fret le plus rentable que transportait la SNCF et n’ont rien récupéré à la route. Cela veut bien dire que la mise en concurrence n’est pas la solution mais cela veut dire aussi qu’il faut imposer au service public d’effectuer un travail de qualité en lui donnant les moyens de le faire. Il est clair que cette mise en concurrence ne permettra pas d’améliorer les services et que cela coûtera nettement plus cher à l’Organisateur des transports régionaux que vous représentez.

D’autre part la dématérialisation à marche forcée proposée par la Sncf va entraîner une exclusion des non connectés ; préparer un voyage compliqué par internet ou à l’aide des distributeurs de billets en gare n’est pas possible, comme cela n’est guère possible aux guichets aux heures de pointe. Cela entrainera un abandon du train au profit de la voiture et un manque à gagner pour la Sncf. Ce tout numérique est d’ailleurs fustigé par le Défenseur des Droits dans son dernier rapport sur les inégalités d’accès aux services publics.

Le contrat entre la Région et la Sncf a donc été signé à Paris le jeudi 17 janvier 2019 sans qu’aucuns usagers de la région n’aient pu apporter des remarques, donner leurs avis, sur les choix faits. Nous demandons que les Comités de ligne en sommeil actuellement en soient saisis rapidement afin que cela puisse permettre aux usagers d’apporter leurs idées pour faire avancer le service public au service du public.

Le Décret N° 2018-1364 du 28 décembre 2018 crée des Comités de suivi des dessertes ferroviaires, au regard de notre activité régionale et nationale, nous vous demandons que certains de nos membres soient retenus pour participer à ces Comités de suivi au titre des associations d’usagers concernés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l’expressions de nos sentiments respectueux.

Claude CHEINET
Président
